

OBJET : MESSAGE D'ATTENTION – RECRUESCENCE DE VOLS DE GPS AGRICOLES (consoles et antennes)

Le vol dans les exploitations agricole et notamment de GPS (console et antenne de tracteur) est un phénomène récurrent depuis plusieurs années. Depuis le 27 octobre 2024, 4 exploitations agricoles des communes de MONTOLDRE (03), PIERREFITTE SUR LOIRE (03), CINDRE (03) et GARNAT SUR ENGIÈVRE (03) ont été impactées par des vols d'équipements de tracteurs (GPS et antennes).

Ces dernières semaines, les départements du Puy-de-Dôme, de Haute Loire et de la Lozère sont également touchés. Les auteurs possèdent parfois des clés universelles de tracteur et des outils adaptés permettant de démonter les systèmes GPS. Nous attirons l'attention du monde agricole suite à la commission de ce type de faits.

🔔 CONSEILS TECHNIQUES, ORGANISATIONNELS OU DE BON SENS

Faites preuve d'une vigilance accrue et signalez tous comportements suspects à la gendarmerie/police dont vous dépendez.

→ Communiquez aux forces de l'ordre (appel 17) un comportement suspect de personnes ou repérage de véhicules (Marque, type, modèle, couleur, immatriculation même partielle du véhicule utilisé, nombre d'individus, description vestimentaire, direction de fuite...) permettant leur contrôle.

→ Dans la mesure du possible, stationnez les engins dans des locaux fermés (et/ou sous alarme) et verrouillez les portails d'accès à l'exploitation la nuit. Idéalement, il faudrait que les consoles GPS (et antennes) soient retirées mais c'est difficilement réalisable en période d'utilisation fréquente.

À défaut, privilégiez un stationnement à proximité de votre habitation, de la zone de présence de chiens ou dans le champ d'un projecteur avec détection de présence qui dérangerait un intrus ;

→ Des mesures techniques peuvent être envisagées :

- Les antennes GPS ne peuvent pas être bloquées à distance. En revanche, elles peuvent être sécurisées par un système de verrouillage mécanique, actuellement peu usité.

- La console peut être fixée sur une tablette métallique amovible à retirer après chaque utilisation.

Il peut aussi être utilisé de la visserie sécurisée rendant le démontage de ces éléments et leur vol plus difficile.

- De plus, il existerait pour certains modèles un logiciel qui permet de verrouiller la console et l'antenne du GPS par code PIN (avec déblocage possible par un code administrateur détenu par le client et même par le concessionnaire si le code administrateur est lui-même bloqué).

Le Groupement de gendarmerie départementale de l'Allier dispose de deux « référent sûreté » et localement de « correspondants sûreté », personnels formés pour apporter des conseils en matière de sécurisation et de prévention des actes malveillants. Ils peuvent à votre demande intervenir gratuitement dans les exploitations agricole de notre secteur de compétence.

 **Si vous êtes victime :**

- Signalez immédiatement les faits à la Gendarmerie/Police en composant le « 17 » et déposez plainte en vous rendant dans le service dont dépend votre exploitation ou en rédigeant une pré-plainte en ligne sur le site institutionnel accessible depuis le lien suivant : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- Veillez à préserver toute trace ou indice, en manipulant le moins possible les accès aux tracteurs, aux bâtiments et objets qui auraient pu être touchés par les auteurs. Fermez momentanément l'accès à l'exploitation le temps des constatations. Des éléments de preuve déterminant à l'enquête pourraient être prélevés.
- Informez du vol du GPS votre concessionnaire agricole qui a vendu le matériel de guidage. Ce dernier peut faire remonter l'information au fabricant qui, dans sa base de données, affecte le statut « volé » au n° de série du matériel dérobé. Ce statut rend impossible toute mise à jour des fréquences satellites rendant de fait le GPS inopérant.

A MOULINS le 5 novembre 2024

**Adjudant-chef David CAVALIER,
Réfèrent sûreté en prévention situationnelle**